

Cette fiche est consacrée à la présentation de la MDPH :

- **Qu'est-ce que la MDPH ?**
- **Des liens utiles**
- **MDPH : mode d'emploi**

Qu'est-ce que la MDPH ?

Créées par la **loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005** (dite loi Handicap), les **Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)**, sortes de guichet unique pour toutes les démarches liées au handicap, sont chargées d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes handicapées et leurs proches. On compte une MDPH par département.

Liens utiles

- Accès au [portail des MDPH](#)
- Accès aux [coordonnées des MDPH de France](#)

MDPH : mode d'emploi

Vous trouverez ci-dessous des fiches pratiques établies par la [Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie – CNSA](#) présentant :

Les missions et le fonctionnement de la MDPH :	 Tout savoir sur la MDPH Cliquez ici	
Comment faire une demande à la MDPH ?	 Comment faire une demande à la MDPH ? Cliquez ici	
Comment la MDPH étudie votre demande ?	 Comment la MDPH étudie votre demande ? Cliquez ici	
Le courrier de notification à la MDPH	 Le courrier de notification de la MDPH Cliquez ici	

Les recours possibles

Aide refusée : comment dire que vous n'êtes pas d'accord ?	 Votre demande d'aide à la MDPH que vous n'êtes pas d'accord ? CNSA	
Comment se passe un recours auprès de la MDPH ?	 Comment se passe un recours auprès de la MDPH ? CNSA	
Comment se passe une conciliation ?	 Comment se passe une conciliation ? CNSA	
Comment se passe un recours auprès du tribunal ?	 Comment se passe un recours auprès du tribunal ? CNSA	